

Les Flandres transfrontalières en métamorphose

3.6.175 - Maîtrise et gestion transfrontalières de l'écoulement des eaux entre Dunkerque et Nieuport.

Mageteaux

1. OPERATEUR CHEF DE FILE

Provinciebestuur West-Vlaanderen

Code postal : 8200

Ville : Brugge

Pays : Belgique

2. OPERATEURS ET BUDGET

OPERATEURS	VERSANT	BUDGET TOTAL	FEDER
Provincie West-Vlaanderen	VL	1 124 425,00 EUR	618 433,75 EUR
Institution Interdépartementale des Wateringues du Nord/Pas-de-Calais (IIW)	FR	849 065,16 EUR	466 985,83 EUR
GECT EGTS West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale	FR	59 450,00 EUR	32 697,50 EUR
Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)-Bekkensecretariaat IJzerbekken	VL	OP associé	OP associé
AGUR	FR	98 107,86 EUR	53 959,32 EUR
Waterwegen en Zeekanaal	VL	104 101,56 EUR	57 255,85 EUR
TOTAL		2 235 149,58 EUR	1 229 332,25 EUR

3. RESUME

Le projet vise à améliorer l'évacuation des crues de la zone littorale transfrontalière franco-flamande entre Dunkerque et Nieuport ainsi qu'à sensibiliser la population et les acteurs locaux au risque inondations et aux conséquences du changement climatique.

Afin d'améliorer la situation et limiter les débordements dans la zone concernée, il est nécessaire de mettre en place un écoulement temporairement partagé du Canal de Furnes / Canal Nieuport-Dunkerque. Pour ce faire, les mesures suivantes doivent être prises:

1. Construction d'une station de pompage de secours sur le Speievaart (WF. 2.2), y compris la réalisation des aménagements nécessaires au Speievaart, pour pomper l'eau des Moères intérieures et extérieures vers le canal de Nieuport-Dunkerque.

2. Construction d'une vanne entre le Canal de Furnes et le Canal Exutoire sur le site Quatre Ecluses à Dunkerque afin de créer une capacité d'évacuation supplémentaire du canal de Furnes au niveau de l'ouvrage Tixier à Dunkerque.

L'écoulement temporairement partagé nécessitera une gestion et fonctionnement communs et transfrontaliers des ouvrages. Pour ce faire, la convention franco-belge de 1890 et de son avenant de 1968, feront l'objet d'un examen, et si nécessaire, d'une révision pour intégrer la possibilité de la gestion partagée des eaux sur le Canal de Furnes/Canal Nieuport-Dunkerque. Un protocole de gestion pour préciser les modalités de gestion et de fonctionnement des ouvrages sera rédigé et approuvé. Enfin, une plate-forme numérique transfrontalière d'échanges de données sera mise en place pour faciliter le pilotage des installations, assurer la transparence de gestion ainsi qu'une meilleure coordination des gestionnaires d'eaux de part et d'autre de la frontière.

A l'occasion de ces réalisations concrètes pour limiter le risque d'inondations dans la région transfrontalière, un plan de communication sera développé pour informer le grand public (habitants, élus, gestionnaires d'eau, autres experts) sur le projet et pour les sensibiliser au risque inondations et aux conséquences du changement climatique.

4. DATE DE DÉBUT ET DE FIN DU PROJET

Date de début : 01/01/2016

Date de fin : 31/12/2019

5. DÉNOMINATION DE LA CATÉGORIE D'INTERVENTION

Mesures d'adaptation au changement climatique, prévention et de gestion des risques liés au climat, comme l'érosion, les incendies, les inondations, les tempêtes et les sécheresses, y compris les campagnes de sensibilisation, les systèmes et les infrastructures de protection civile et de gestion des catastrophes

6. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR

17 mai 2016